

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2024-55

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

**CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE
DISTRIBUTEUR DE BOISSONS**

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président
et à la Vice-Présidente,

Considérant la nécessité de mettre à disposition dans des usagers de l'EHPAD Les Clématis un distributeur de
boissons chaudes, de boissons fraîches et de snacks,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec IDEALP un contrat de prestation de services liés au distributeur automatique de boissons au
sein de l'EHPAD Les Clématis. Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans à compter du 26 mai 2025.

ARTICLE 2° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa
publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut
être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente
(par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce
recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant
deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de
l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le 17 JUIN 2025

La Vice-Présidente du CCAS



Christelle FAVETTA SIEYES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DDVP-2025-55 IDEALP CONTRAT DISTRIBUTEUR BOISSONS

Date de transmission de l'acte : 18/06/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 18/06/2025

Numéro de l'acte : 25_00834 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20250617-25_00834-CC

Date de décision : 17/06/2025

Acte transmis par : Claudia DI CICCO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)
1.4.2.3. Autres